



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 296 Sp 38

Réunion téléphonique du 11 avril 2019

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Situation financière des clubs

Club AUXERRE AIGLES FC

La commission, vu les pièces au dossier,

- Attendu que le club d'Auxerre FC Aigles a régularisé sa situation financière ce jour,
- Reprend sa décision en date du 10 avril 2019 en annulant la pénalité infligée à l'équipe d'Auxerre Aigles FC pour le match D4 gr B du 14.04.19,
- **Maintient la rencontre :**
 - **D4 gr B 51049.2 du 14 avril 2019 à 15 h 00 Auxerre Aigles FC contre Vergigny 2 sur les installations du complexe René Yves Aubin à Auxerre.**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de commission
Jean-Louis Trinquesse